



## LE MAÏS MEXICAIN AU CŒUR DES LUTTES PAYSANNES

### HISTORIQUE DU MOUVEMENT

Le maïs est une plante originaire du Mexique et représente la base de l'alimentation traditionnelle mexicaine, elle porte en elle toute une valeur culturelle, symbolique, spirituelle et idéologique. Pendant des siècles, les peuples indigènes et paysans ont cultivé, reproduit, amélioré et conservé le maïs ainsi que la diversité des plantes auxquelles il est associé et qui constituent ses meilleures défenses.

Le culture du maïs s'est ensuite exportée en Europe suite à la conquête coloniale et elle s'est ensuite répandue dans le monde entier, mais sans son bagage culturel et en la réduisant à une culture de seconde classe, plutôt destinée à la consommation animale. L'imposition d'un modèle de production industriel, suite à l'adoption de la Révolution Verte et son paquet d'innovations technologiques (variétés de semences standardisées à haut rendement, utilisation massive d'intrants chimiques, et irrigation), est venu mettre en péril cette plante à haute valeur culturelle. La dispute entre deux modèles de production était donc lancée : le modèle paysan, ancestral et protecteur de l'agrobiodiversité d'une part, et le modèle industriel, hautement polluant, et destructeur d'identité, générant dépendance et suprématie du marché d'autre part. Le maïs s'est alors retrouvé au cœur de la bataille entre ces deux modèles.

En réalité, le modèle paysan repose sur une multiplicité de motivations qui vont bien au-delà des considérations de rationalité économique. Il englobe des dimensions culturelles importantes et comprend une gamme incroyable d'espèces qui assurent un régime nutritif et diversifié à la population.

Au Mexique, le maïs fait partie du patrimoine bioculturel. Il est à la base de la souveraineté alimentaire et constitue un symbole d'autonomie et d'affirmation identitaire : identité mexicaine, paysanne, indigène. Il revêt aussi un caractère sacré puisqu'il est source de vie et de création, selon la cosmovision des peuples natifs de cette terre. Avec d'autres plantes comestibles comme les haricots et les courges, il est une composante phare de la milpa, un système de production ancestral pratiqué traditionnellement par diverses communautés natives d'Amérique centrale, qui représente le pilier de l'alimentation paysanne et autour duquel se structurent les activités familiales et communautaires.

Face à cela, s'impose un modèle industriel dont l'unique motivation est le profit et le monopole sur l'alimentation au niveau mondial, formatant notre alimentation et la réduisant à quelques composantes standardisées ayant perdu toute leur valeur originelle.

Avec les gouvernements de Fox et Calderon, une politique favorable à l'introduction d'OGM a été impulsée, ce qui a impliqué une appropriation du maïs selon la logique perverse des droits de propriété intellectuelle, exposant les paysans à une appropriation des semences par les entreprises.

### SEMENCES, MAÏS ET ACTION COLLECTIVE

Au Mexique, la Demanda Colectiva Maiz – un recours collectif contre le maïs transgénique au Mexique, est un exemple de résistance et de dignité paysanne. En 2013, un collectif luttant contre le maïs transgénique et constitué de 53 personnes et 20 organisations paysannes, indigènes, académiques, scientifiques, artistiques, gastronomiques et de protection des consommateurs, a introduit une «demande collective d'action diffuse».<sup>1</sup>

Dans cette action, le collectif demande, non pas une simple compensation financière, mais une déclaration des tribunaux fédéraux stipulant que la libération ou le semis de maïs transgénique affectera de manière irréversible la diversité biologique des maïs natifs, ainsi que le droit à l'alimentation et le droit à la santé. Suite à cette action collective, les tribunaux mexicains ont adopté, en septembre 2013, une mesure de précaution qui empêche de semer des OGM de maïs à des fins commerciales au Mexique, centre d'origine et de diversification du maïs, et ce pendant toute la durée du procès.

Ce fait fut une des principales victoires du Collectif: la suspension des permis d'ensemencer le maïs transgénique dans le pays. Finalement en octobre 2021, la Cour Suprême de Justice du Mexique a émis une Résolution finale confirmant la légalité et la validité de la mesure préventive, et ce malgré tous les recours juridiques introduits par les entreprises multinationales telles que Monsanto, Syngenta, Dow, Dupont.

<sup>1</sup> En 2012, une réforme de la Constitution mexicaine a permis de valider le mécanisme d'action collective en justice. Cette réforme répondait notamment à une demande de la société civile afin de protéger les droits collectifs, et plus spécialement en matière de préservation de l'environnement et des droits des consommateurs.



Cette résolution est d'une importance capitale pour la défense des droits environnementaux. La Cour a toutefois reconnu l'importance de l'utilisation de la biotechnologie pour le développement économique et scientifique du pays. Dès lors, les mesures juridiques permettent quand même d'utiliser les semences OGM de maïs à des fins scientifiques, afin de connaître les effets possibles de sa culture dans le pays. Cela confirme en fait le risque élevé que comporte les OGM pour la diversité des maïs natifs au Mexique. Il est toutefois à noter que malgré les craintes fondées liées à la prolifération du maïs OGM, les transnationales n'ont réalisé aucune investigation concernant ses effets sur la diversité des maïs natifs. On peut se demander si c'est par crainte des résultats de leurs recherches ?

Évidemment, il reste encore un long chemin à parcourir afin d'interdire définitivement les semences OGM de maïs au Mexique et ainsi protéger la richesse et la diversité des maïs natifs, la pratique ancestrale de la *milpa*, et plus généralement les droits des peuples autochtones et paysans et le droit à un environnement sain. Mais nous pouvons affirmer que la demande collective, la mesure préventive et la Résolution de la Cour suprême du Mexique représentent des avancées capitales dans la conservation de la biodiversité des 64 espèces et des centaines de variétés de maïs, tous de couleurs et saveurs diverses, et adaptées aux différentes altitudes ou conditions climatiques spécifiques.

Cette demande collective est emblématique tant pour le Mexique que pour le monde entier, puisqu'elle a réussi à freiner les entreprises transnationales, qui en plus de s'approprier les droits sur les semences ancestrales en les brevetant, polluent l'eau, la terre, et l'environnement avec leurs produits agrochimiques.

## RISQUES DES OGM POUR LES SEMENCES NATIVES

Les entreprises transnationales prétendent que le maïs transgénique est sûr et ne contamine pas les maïs natifs. Néanmoins, dans le cadre du procès, plusieurs risques liés au maïs transgénique ont été reconnus :

- **l'existence de flux génétiques:** les maïs natifs seront contaminés en conséquence des flux entre les différentes régions du pays. Il a d'ailleurs déjà été démontré que l'adoption de certains maïs hybrides a généré des flux de multiples gènes entre maïs hybrides de différentes régions, ce qui confirme l'existence de flux génétiques entre différentes espèces et variétés de maïs non OGM. On peut donc déjà dire que si le maïs OGM continue à se répandre, les barrières établies par la Loi de Biosécurité des OGM sera insuffisante. Les dommages seront incontrôlables et irréversibles. ►►

# EXPÉRIENCE DE VOLONTARIAT AU MEXIQUE FÉVRIER-MARS 2022

Par Marie-Pierre Smets, membre du Conseil  
d'administration de FIAN Belgique



En février et mars 2022, j'ai eu la chance de partager quelques semaines avec FIAN Mexique et de connaître leur travail de terrain, spécialement dans les états de Guerrero et Chiapas. Mon but était de connaître les réalités des paysan-ne-s du Mexique, leurs luttes, leurs stratégies de résistance depuis leurs territoires. FIAN Mexique m'a ouvert ses portes afin de pouvoir réaliser un volontariat en ce sens, me mettant en contact avec les communautés avec lesquelles ils avaient réalisé un travail préalable en collaboration avec la COMUCAN (Coordination des Femmes de la Cote Nord de Guerrero). L'objectif central de mon volontariat était la diffusion et la socialisation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), avec la base sociale, c'est-à-dire des hommes et des femmes, de différents âges, dans différentes communautés éloignées, où en général peu de soutien externe arrive.

Je me suis sentie pleine d'enthousiasme et de gratitude face à leur intérêt marqué lors de ma visite au sein de chaque communauté. Des paysans et paysannes attentifs, participatifs, partageant leurs opinions, posant des questions et souhaitant en savoir davantage sur leurs droits collectifs et individuels. Nous avons réalisé des travaux de groupes où ils ont exposé les thèmes de la Déclaration en les mettant en relation avec leur réalité quotidienne. Ces espaces ont permis d'échanger et de réfléchir sur le contexte dans lequel ils et elles sont immergés, de comprendre quelles sont leurs difficultés et leurs initiatives locales pour créer des alternatives, comme par exemple les producteurs de café produisant de manière écologique, tentant de développer un produit de qualité et le vendre à un prix juste. Une autre initiative intéressante fut celle d'un groupe de cinq femmes de San Vicente de Alvarez, réunies autour d'un projet productif de lombriculture qui leur a permis de générer de petits revenus de manière très écologique. Cette initiative les a également renforcées en tant que personne, en s'appuyant sur la solidarité et le soutien mutuel et en leur permettant de devenir plus autonomes comme femmes.

Dans chaque communauté, mon atelier fut un apport particulièrement valorisé et les participant-e-s ont demandé d'organiser d'autres ateliers similaires avec plus de monde et d'autres thèmes liés les concernant, afin d'apprendre, de renforcer leurs connaissances et d'alimenter leur motivation à se battre.

Pour ma part, ce serait un plaisir de pouvoir y retourner l'an prochain, de développer de nouveaux ateliers, de réaliser un suivi du processus, en soutenant ainsi le travail de FIAN Mexique sur le terrain et pourquoi pas en impliquant d'autres sections FIAN en Amérique latine.

Grace à FIAN, j'ai aussi eu l'opportunité de participer à un dialogue avec la Commission nationale des droits humains à San Cristobal de las Casas. Le thème traité fut le droit à l'alimentation et la nutrition et le droit à la santé depuis une approche systémique. L'importance de l'interdépendance et l'interconnectivité des droits humains a été soulignée, ainsi que les discriminations intersectionnelles qui plongent les hommes et les femmes dans des situations de plus grande vulnérabilité, les affectant sur le plan de leur santé, de leur identité et de leur dignité. FIAN Mexique travaille en ce sens, contribuant à la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition adéquate et culturellement adaptée pour les communautés rurales.

Finalement j'ai pu visiter une communauté bénéficiaire du programme gouvernemental « En Semant la Vie », à La Garrucha, Chiapas. Il s'agit d'un programme avec lequel l'État promeut la production agroécologique par le travail rémunéré des paysans. Ce programme comporte des réussites et des faiblesses selon les réalités locales et la manière dont il est implémenté sur le terrain. En tout cas, il m'a permis de voir comment un État peut soutenir les campagnes avec des politiques qui aident les paysans à avoir des revenus dignes. L'aspect de la durabilité est toutefois une question restée ouverte, puisqu'elle dépendra de la stabilité de ce gouvernement et des perspectives politiques futures. En effet, une question qui fait débat au Mexique concerne la cohérence entre des politiques pour le moins contradictoires, entre d'une part l'extension de l'agrobusiness destiné principalement à l'exportation et d'autre part, la promotion dans certaines zones de l'agroécologie.

Lors de cette expérience de volontariat j'ai pu avoir un panorama relativement authentique et réaliste des réalités paysannes de Guerrero et du Chiapas et des résistances mises en place depuis la base sociale. J'ai aussi pu apprécier le soutien proposé par une ONG telle que FIAN, qui construit des processus de renforcement des capacités des paysan-ne-s sur le terrain. Je remercie à nouveau cette ouverture de FIAN Mexique afin de tisser des liens solidaires. Je peux maintenant partager ce témoignage avec FIAN Belgique et ses espaces alliés, parce qu'il s'agit de cela aussi dans la consolidation des mouvements sociaux : faire des liens, dialoguer, sensibiliser et créer de la conscience.



**VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON ?**

BE80 0001 3969 7477 (BIC: BPOTBEB)

**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?**

fian@fian.be | +32 2 640 84 17

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN !**

- **L'affectation des semences natives:** si le maïs transgénique est semé, les paysans ne pourront alors plus réaliser le libre échange des semences sans contaminer les semences natives. Ces échanges paysans de semences sont pourtant une pratique importante en agriculture paysanne.
- **L'utilisation du glyphosate:** les OGM vont de paire avec un paquet technologique, plus spécifiquement, l'herbicide glyphosate, majoritairement utilisé pour le maïs OGM, ce qui constitue une préoccupation puisque l'OMS a classé ce produit comme probablement cancérigène depuis 2015. Le fameux herbicide s'est en effet déjà avéré mortel pour la santé humaine et la biodiversité.
- **L'augmentation des herbicides:** les OGM impliquent la prolifération des herbicides et conséquemment, l'augmentation de la résistance des mauvaises herbes, ce qui conduit finalement à la sur-utilisation et à la combinaison de plusieurs herbicides.

Une étude réalisée par l'Institut National d'Ecologie et du Changement Climatique en charge de la détection et du monitoring des OGM, ainsi que par le Service national sanitaire et de qualité des aliments a déjà permis d'identifier la présence illicite de transgéniques dans les maïs natifs et ce, dans 6 états mexicains, à Oaxaca, Puebla, Chiapas, Veracruz, Michoacan et Guanajuato entre 2004 et 2012.

Ces faits prouvent bien qu'une utilisation bio sécurisée des OGM ne peut pas être garantie, vu qu'avec à peine quelques expériences réalisées avant 2013, la contamination a déjà eu lieu. De manière évidente, l'autorisation de l'utilisation d'OGM à plus grande échelle augmentera le risque de perte de contrôle et les risques pour l'environnement et la santé. En somme, la finalité de la demande est que les tribunaux fédéraux déclarent que la libération et les semis de maïs transgéniques causent un dommage au droit humain à la diversité biologique. Elle cristallise la dispute entre deux paradigmes.

Réalisé avec le soutien de



## CONCLUSION

La vision dominante tente d'implanter un modèle de développement agro-industriel, colonial, raciste et qui marginalise le peuple maya et les paysans mexicains en général, allant à l'encontre de la vision des communautés locales, de leur essence et mode de vie, en implantant un modèle uniformisateur et commercial qui porte atteinte aux principes fondamentaux de la vie : la diversité.

Le maïs est au cœur de cette lutte et symbolise la volonté d'exister du peuple maya, sa détermination à défendre sa culture, son identité liée à la terre, aux semences, à la souveraineté alimentaire et la pratique ancestrale de la milpa.

Cette lutte est emplie d'une dimension spirituelle. Elle est tout à fait emblématique de la lutte pour la défense des droits des paysan·ne·s et rejoint totalement les 4 combats de FIAN :

1. **La lutte pour une alimentation adéquate, saine et nutritive** dans des systèmes alimentaires justes et locaux ;
2. **La lutte pour la souveraineté alimentaire des peuples** sur les systèmes alimentaires et les ressources naturelles ;
3. **La lutte contre le contrôle des systèmes alimentaires et la gouvernance alimentaire par les entreprises**, le démantèlement des droits humains et la criminalisation des luttes ;
4. **La lutte contre la destruction environnementale et climatique.**



**FIAN**  
BELGIUM